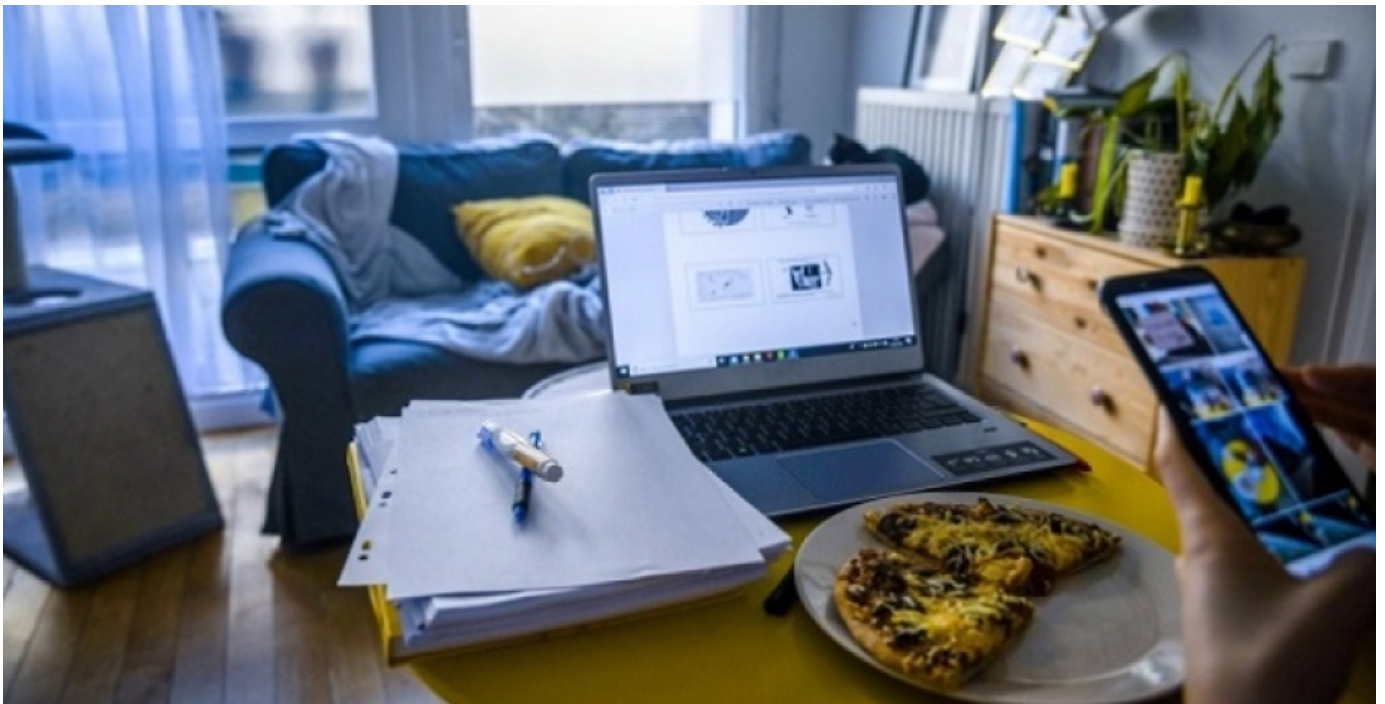


PAR BASTIEN SCORDIA

15 janvier 2021, 11:48, mis à jour le 15 janvier 2021, 11:53

Après les fêtes, le travail en présentiel est reparti à la hausse dans le public

Alors qu'une reprise progressive en présentiel était prévue à partir du 20 janvier, le télétravail "*reste la règle*" dans la fonction publique, annonce la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Le taux d'agents télétravailleurs est en baisse en ce début d'année. D'où un nouveau coup de pression sur les administrations, tout en luttant contre l'isolement.



La reprise progressive du travail en présentiel, dans la fonction publique, était fixée à partir du 20 janvier. Le gouvernement avait d'ailleurs prévu un "*scénario transitoire*" pour le premier trimestre 2021, avec une cible de 3 jours en télétravail et 2 jours en présentiel par semaine. Des plans bousculés par le rebond de l'épidémie en ce début d'année et par les mesures qui en découlent : la prolongation en vue de l'état d'urgence sanitaire ou

encore la généralisation du couvre-feu à 18 heures à l'ensemble du territoire, que vient d'annoncer le Premier ministre, Jean Castex.

Dans ce contexte, le télétravail reste donc *"la règle"* dans la fonction publique, a indiqué la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, lors d'un échange avec les syndicats, jeudi 14 janvier. Pour rappel, depuis l'automne, l'exécutif invite les administrations à placer les agents publics en télétravail 5 jours sur 5 lorsque leurs missions le permettent.

Chiffres en baisse

Durant la première semaine de janvier, 34 % des agents de l'État ont télétravaillé (au moins 1 jour par semaine). Des chiffres en baisse par rapport à la fin 2020, d'où le petit coup de pression de la ministre, qui espère rapidement *"retrouver"* des chiffres similaires à ceux de décembre, où le taux d'agents en télétravail *"oscillait entre 40 et 45 %"*.

"Il faut rester vigilant, le pire serait un retour à un confinement très dur", a expliqué Amélie de Montchalin, sans pour autant nier la lassitude ou la fatigue de certains agents publics à ne pas être dans leurs conditions de travail habituelles.

Prévenir l'isolement

"On continue d'avoir une attention sur les risques psycho-sociaux", a-t-elle assuré. Et de rappeler que, pour prévenir l'isolement, il est aujourd'hui permis aux agents le demandant de revenir sur site un jour par semaine. Sont concernés les agents télétravailleurs à 100 % ou quasiment à 100 %.

"Cela ne veut pas dire que tout le monde fait désormais 1 jour de télétravail en moins, sinon l'on recrée du flux, a-t-elle précisé. Il s'agit plutôt de dire que ceux qui en font 5 en fassent 4 et ceux qui en font 4 en fassent désormais 3." Pour la ministre donc, le but est *"d'éviter*

l'isolement” plutôt que de laisser entrevoir *“une sortie progressive”* du télétravail. Un message qu'elle entend rappeler aux ministères.